



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 20 octobre 2017

Objet : TABLEAU DES POSTES CREATIONS - SUPPRESSIONS DE POSTES

L'an deux mil dix-sept, le vingt octobre, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 13 octobre 2017

PRESENTS : Mmes. BARNOLA, BOUCHAUD, BOURDARIAS, DEPETRIS, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, MORAND, PAIN
MM. BRUNELLO, CROZES, DEPLANCKE, FORT, GAY, GENDRIN, GERARDO, GIMBERT, LE PENDEVEN, LORIMIER, MULLER, PEYRONNARD

Présents : 23

Absents : 6

Votants : 26

ABSENTS : Mmes. CAMPANALE (pouvoir à M. PEYRONNARD), CHEVROT (pouvoir à Mme. FRAGOLA), FAYOLLE
MM. BOUKSARA, GLOECKLE, PAGES (pouvoir à M. BRUNELLO)

Mme. Martine DEPETRIS a été élue secrétaire de séance.

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant la délibération n° 075-2017 du conseil municipal portant sur le tableau des effectifs de la collectivité.

Avancements de grade

Les avancements de grade, pour les agents appartenant à la catégorie B et C, proposés dans les services pour l'année 2017, concernent 3 postes répartis comme suit :

- Filière administrative : 1 poste
- Filière technique : 1 poste
- Filière sociale : 1 poste

Il est proposé de supprimer les anciens postes et de créer des nouveaux postes correspondant avec un positionnement sur le grade supérieur.

Filière	Nbre postes concernés	Anciens postes	Nouveaux postes	Motif
Technique	1	Technicien territorial à temps complet (TECHN-2)	Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet (TECHN-P2-2)	Avancement de Grade
Administrative	1	Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet (RED-P2-1)	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe à temps complet (RED-P1-4)	Avancement de Grade
	1	Agent social à temps complet (AST-2)	Agent social principal de 2 ^{ème} classe à temps complet (ASP2-5)	Avancement de Grade

Transformations de postes

Afin de finaliser les recrutements des nouveaux agents suivants ;

- un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelle principal de 2^{ème} classe,
- le responsable du service développement social,

- un agent d'animation,
- un agent des espaces verts,

Il est proposé de supprimer les postes existants pour les remplacer par les nouveaux postes tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

Filière	Nbre postes concernés	Anciens postes	Nouveaux postes	Motif
Technique / Sociale	1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet (ATECH-P2-20)	Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelle principal de 2 ^{ème} classe à temps complet (ATSEM-P2-3)	Recrutement
Administrative	1	Attaché territorial principal à temps complet (ATT-P-4)	Attaché territorial à temps complet (ATT-9)	Recrutement
Administrative / Technique	1	Rédacteur à temps complet (RED-2)	Adjoint technique territorial à temps complet (ATECH2-45)	Recrutement
Animation	1	Animateur territorial à temps complet (AT-1)	Adjoint territorial d'animation (AANT-5)	Recrutement

Promotion interne

La promotion interne, pour les agents de la collectivité, proposés dans les services pour l'année 2017 concerne 3 postes de la filière technique répartis comme suit :

- Catégorie B : 1 poste
- Catégorie C : 2 postes

Filière	Nbre postes concernés	Anciens postes	Nouveaux postes	Motifs
Technique	1	Agent de Maitrise Principal à temps complet (MAIT-P-4)	Technicien (TECH-6)	Promotion interne
	1	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe à temps complet (ATECH-P1-1)	Agent de Maitrise à temps complet (MAIT-10)	Promotion interne
	1	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe à temps complet (ATECH-P1-9)	Agent de Maitrise à temps complet (MAIT-12)	Promotion interne

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (3 abstentions) des suffrages exprimés, décide de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution de la carrière et des missions des agents de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Crolles, le 10 novembre 2017

Philippe LORIMIER

Maire de Crolles

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le de sa notification le et de sa transmission en Préfecture le

Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio, Responsable du service Juridique / Marchés publics.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.